



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 17 décembre 2021
affiché ou publié le vendredi 17 décembre 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20211217-lmc1H26162H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26162H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 180-21 C

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 4 à la convention de moyens et d'objectifs avec Grand Chambéry Alpes Tourisme

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

James Hallay - Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar
Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Hervé Ferroud-Plattet

Ecole

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Max Joly

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 180-21 C

objet **RS - Passation d'un avenant n° 4 à la convention de moyens et d'objectifs avec Grand Chambéry Alpes Tourisme**

Philippe Gamen en l'absence de Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle que Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) s'est vu confier par Grand Chambéry les missions de service public d'accueil, d'information, de communication et de promotion touristiques.

Le Conseil communautaire s'est prononcé par délibération n° 236-18 C du 20 décembre 2018 sur une convention de moyens et d'objectifs pluriannuelle définissant le périmètre et les moyens alloués permettant l'intégration de Savoie Grand Revard (dont le secteur Le Revard de Grand Lac) au périmètre intercommunal.

Après plusieurs avenants redéfinissant le périmètre d'intervention et les modalités de financement, notamment du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme, la convention actuelle arrive à son terme.

Toutefois, afin de se donner un temps complémentaire à la rédaction de la prochaine convention de moyens et d'objectifs entre Grand Chambéry et GCAT, il est proposé de prolonger la convention actuelle d'une année.

Ainsi pour l'année 2022, la contribution de Grand Chambéry à GCAT demeurera au même niveau qu'avant la crise sanitaire, à hauteur de 1 487 428 €. Ce montant sera à réévaluer au regard de la nouvelle convention de moyens et d'objectifs à intervenir pour la nouvelle période et de la dynamique attendue de la taxe de séjour.

Il est donc proposé de conclure un avenant la convention de moyens et d'objectifs pour la prolonger d'une année.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu la délibération n° 236-18 C du 20 décembre 2018 portant approbation d'une convention de moyens et d'objectifs avec GCAT,

Vu la délibération n° 167-19 C du 14 novembre 2019, n° 001-21 C du 11 février 2021 et n° 112-21 C du 13 juillet 2021 portant respectivement avenant n° 1, n° 2 et n° 3 à la convention de moyens et d'objectifs avec GCAT,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 4 à la convention de moyens et d'objectifs entre Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme ci-annexé,

Article 2 : dit que la convention actuelle est prolongée d'une année,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tous documents y afférents.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 180-21 C

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 4 à la convention de moyens et d'objectifs avec Grand Chambéry Alpes Tourisme

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 2 - Convention et avenant (document contractuel) 3 - Autres

Date de l'acte : 17 décembre 2021

Annexe(s) : Projet d'avenant n° 4

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26162H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26162H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au